

COMMISSION JURIDIQUE REUNION TELEPHONIQUE DU 23/10/2025
--

Membres présents : MM. D.HARY, J.VARLET, P.LEMAITRE, F.PLAYE, C.FOURNIER

Journée du 15/10/25

U11 OUEST D2 B 54069055 CAL.BEAU MARAIS – BOULOGNE USCO C. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de CAL.BEAU MARAIS. Homologué : CAL.BEAU MARAIS 0 - BOULOGNE USCO C 3 par pénalité. Amende 20 euros à CAL.BEAU MARAIS.

Journée du 18/10/2025

U15 D2 B 54132743 RINXENT USO/OUTREAU AS. Non utilisation de la FMI cause d'identifiant pour le club de OUTREAU AS. Homologué : RINXENT USO 3 - OUTREAU AS 0 par pénalité. Amende 80 euros à OUTREAU AS.

U13 NORD D1 A 54062616 PAYS DE ST OMER US/CALAIS MARCK. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de PAYS DE ST OMER US. Homologué : PAYS DE ST OMER US 0 - CALAIS MARCK 3 par pénalité. Amende 10 euros à PAYS DE ST OMER US.

U13 EST D4 E 54066833 RECQUES S/HEM C/THEROUANNE US B. 1^{er} forfait de THEROUANNE B. Homologué : RECQUES S/HEM C 3 - THEROUANNE US B 0 par forfait. Amende 12 euros à THEROUANNE US.

U13 SUD D3 C 54068768 BERCK AS C/ATTIN US B. 1^{er} forfait de ATTIN US B. Homologué : BERCK AS C 3 - ATTIN US B 0 par forfait. Amende minorée 6 euros à ATTIN US.

U13 SUD D3 E 54068849 MERLIMONT FC/CONCHIL AS. 3^{ème} forfait de MERLIMONT FC. Homologué : MERLIMONT FC 0 - CONCHIL AS 3 par forfait. Amende 24 euros à MERLIMONT FC.

U13 SUD D4 F 54068873 GR.CANCHE AUTHIE B/AUBIN SC. 1^{er} forfait de GR.CANCHE AUTHIE B. Homologué : GR.CANCHE AUTHIE B 0 - AUBIN SC 3 par forfait. Amende 12 euros à GR .CANCHE AUTHIE.

U11 NORD D3 E 54063558 GUINES ES/GR.OPALE FOOT. 3^{ème} forfait de GR.OPALE FOOT. Homologué : GUINES ES 3 - GR.OPALE FOOT 0 par forfait. Amende minorée 12 euros à GR.OPALE FOOT.

U11 EST D3 D 54066621 EPERLECQUES CA B/BONNINGUES ARDRES. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de EPERLECQUES CA. Homologué : EPERLECQUES CA 0 - BONNINGUES ARDRES 3 par pénalité. Amende 20 euros à EPERLECQUES CA.

U11 EST D3 E 54066812 CAL.BEAU MARAIS B/ST OMER ESSOR. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de CAL.BEAU MARAIS. Homologué: CAL.BEAU MARAIS 0 - ST OMER ESSOR 3 par pénalité. Amende 20 euros à CAL.BEAU MARAIS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée à direction@cotedopale.fff.fr (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : C. FOURNIER